Vincennes, durablement engagée

Agissons ensemble aujourd'hui pour demain

VINCENNES.fr

©Brooklyn Studio

ÉDITO

Climat, biodiversité, santé… : les sujets de préoccupation ne manquent pas et il serait facile de céder à une forme de fatalité. Face à ces enjeux majeurs et planétaires, des réponses doivent être formulées à tous les niveaux : à l'échelle des États bien sûr, à celle des collectivités locales comme à celle des citoyens. Loin de l'écologie punitive, le besoin d'agir ensemble nous enseigne qu'il n'y a pas de petits gestes ni d'initiatives inutiles.

Sur ces questions primordiales, un vocabulaire un peu obscur fait oublier le nombre et la diversité des actions que nous menons avec les Vincennois, et retarde parfois l'engagement des uns ou des autres. Peu d'entre nous savent exactement ce qu'est un Agenda 21 ; chacun en revanche a conscience de la variété des actions qu'il faut mener à bien.

À l'occasion de la Semaine du Développement durable, j'ai souhaité revenir sur ce que nous avons engagé à Vincennes pour préparer notre avenir, afin notamment qu'il soit plus facile à chacun de prendre part à cette ambition nécessairement collective : agir ensemble aujourd'hui pour demain.

Charlotte Libert-Albanel
Maire de Vincennes
Vice-présidente du Territoire Paris Est Marne & Bois

Un document résume à lui seul les objectifs que s'est fixés la Ville, avec les habitants, en matière de développement durable : l'Agenda 21 (téléchargeable sur vincennes.fr).
Adopté en décembre 2016 à l'unanimité par le conseil municipal, l'acte II de l'Agenda 21 comporte 135 actions à réaliser d'ici 2021. Aujourd'hui, 61 % des actions de cet Acte II sont réalisées ou en cours de réalisation, 8% sont en projet. 90 % des actions du premier Agenda 21 de la Ville avaient été menées à bien.

Des actions pour… favoriser la nature en ville

- Vincennes est devenue « **zéro phyto** » sept ans avant l'entrée en vigueur de la loi interdisant des produits phytosanitaires chimiques dans les collectivités publiques. Une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations, que les propriétaires de jardin sont aussi incités à mener chez eux.

- La Ville utilise dans les espaces verts du **paillage de bois** réal fragmenté, issu d'une plateforme de compostage et favorisant la création d'humus. Les agents de la Ville sont sensibilisés au repérage des plantes invasives afin de préserver la biodiversité.

©Hugo Lebrun

- 5 000 m² de **toitures végétalisées** ont été créées (Dôme, vestiaires du stade, école Roland-Vernaudon, espace Sorano, maternelle Nord, espace Pierre-Souweine, centre sportif Hector-Berlioz, école élémentaire de l'Ouest, gymnase de l'Est).

- Des **hôtels à insectes**, **35 nichoirs** et **six ruches** municipales accueillent insectes, oiseaux et pollinisateurs à Vincennes. Plus de 60 espèces d'arbres cohabitent sur la voirie et des **prairies fleuries** s'épanouissent au pied des arbres avenue Pierre-Brossolette. Des plantes mellifères sont intégrées dans tous les projets d'aménagement.

- Un **atlas de la biodiversité communale**, répertoriant les espèces végétales et animales présentes sur la Ville est disponible sur *vincennes.fr*.
Un programme de suivi et d'observation de la biodiversité est mené tant concernant la flore que la faune et la lutte contre les ravageurs.

- Vincennes renforce et valorise **sa trame verte** via le PLU et le volet paysager de l'AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Les **espaces verts** ont vu leur superficie croître de plus de 5 000 m²ces dernières années, avec la création successive de sept jardins. La surface d'espaces verts du Cours Marigny, inauguré en 2018, a été augmentée de 50 %.
L'enherbement des allées du cimetière s'inscrit aussi dans cette démarche.

©Brooklyn Studio

- La Ville encourage la **création de parcelles et jardins partagés** à cultiver par les Vincennois. 5 sites existent aujourd'hui, gérés en partenariat avec les Jardins Suspendus et Les Incroyables Comestibles Vincennes : Terrasse Pompidou, square Saint Louis, square des Laitières, jardin Cœur de Ville et square Carnot. Les **potagers pédagogiques** sont aussi développés dans les écoles.

- Dans le cadre de la **coopération décentralisée**, la réhabilitation du Château de Ras Ghimb à Gondar (Éthiopie) a été réalisée avec des espèces locales dans le souci du maintien de la diversité ornithologique du site.

- Des **carrés de plantes et herbes aromatiques** sont mis à la disposition de tous depuis 2018. Et la Ville propose aux Vincennois d'être acteurs de l'embellissement des rues en participant au fleurissement, avec la mise en place d'un «permis de fleurir» qui concerne les pieds d'arbres.

- Une **grainothèque participative** a été créée en 2019 à l'initiative du Conseil des Jeunes. Cet outil basé sur le mode du troc permet l'échange de graines de fleurs, de fruits, de légumes… avec comme objectif de favoriser la biodiversité francilienne et le développement durable.

© Hugo Lebrun

Des actions pour… trier et valoriser les déchets

- Pour faciliter le recyclage, une **déchetterie mobile de proximité** est proposée 5 fois par mois dans différents quartiers de Vincennes et Saint Mandé : les Vincennois peuvent y amener leurs encombrants, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, D3E (déchets et équipements électriques et électroniques), cartons et gravats. Dans le cadre du Territoire Paris Est Marne & Bois, les déchetteries environnantes sont aussi devenues accessibles aux Vincennois.

- Depuis 2010, la Ville favorise la réduction et la valorisation des déchets en encourageant le compostage. Il existe aujourd'hui **26 sites de compostage collectifs** (en pied d'immeuble) recensés à Vincennes, 5 composteurs de quartier, de très nombreux lombricomposteurs offerts par la Ville, ainsi que des composteurs individuels, aujourd'hui livrés par le Territoire Paris Est Marne et Bois.

- Deux **boîtes à livres**, conçues et réalisées par des élèves du Lycée EBTP Claude-Nicolas Ledoux de Vincennes et du CFA d'Eure-et-Loir, ont été installées en 2018 place Jean-Spire-Lemaître et place Renon. Une troisième, réalisée en partenariat avec Emmaüs Solidarité, doit voir le jour en 2019.

© Hugo Lebrun

- En janvier 2019, un **concours anti-gaspillage** alimentaire a été lancé entre les restaurants scolaires élémentaires de la Ville. Tester des « salad'bars » et des centrifugeuses à fruits, s'équiper de tables de tri, recycler les barquettes, récupérer les déchets organiques pour les méthaniser, donner à des banques alimentaires les barquettes non réchauffées, autant d'actions mises en place également dans les écoles.

- Le **matériel réformé par la Ville** fait l'objet de ventes aux enchères régulières et accessibles à tous sur le site agorastore.fr

- Des **cendriers ludiques** incitent les fumeurs à jeter leurs mégots civiquement, pour éviter que ces déchets, qui mettent jusqu'à 3 ans à se dégrader et contiennent 4 000 polluants, ne se retrouvent dans la nature.

- Des **collecteurs de bouchons** sont mis à disposition dans les écoles afin d'en récupérer un maximum pour en faire bénéficier une association qui les recyclera. Vous pouvez également en trouver un à Cœur de ville.

- Accompagnés par la Ville et le Territoire Paris Est Marne et Bois, 55 foyers vincennois se sont portés volontaires pour réduire significativement leurs déchets dans le cadre du **Défi Familles 0 déchet**. Au programme : pesées des déchets, ateliers pratiques et soirées de partage pendant plus de 6 mois. Une campagne est également menée auprès des commerçants, encourageant le vrac et le zéro déchet, avec un macaron facilitant leur identification par les consommateurs.

Des actions pour… développer les mobilités douces

- **20 bornes de recharge de véhicules à assistance électrique** sont en cours de déploiement pour une mise en service en juin 2019. Les zones moins bien desservies par les transports en commun ont été privilégiées.

- La RATP, Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris expérimentent depuis 2018 un service de **navette autonome propre** 100 % électrique pour desservir le Parc Floral et maintenant le Bois de Vincennes. Cette expérimentation doit être étendue jusqu'à la mairie de Vincennes dans les mois qui viennent.

- 112 parcs ont été créés, permettant le stationnement de **1500 vélos sur des arceaux** (hors Vélib'). En 2019, **6 stations de gonflage** en libre-service pour vélos sont mises à disposition.

- Dès 2003, les premières pistes et bandes cyclables ont fait leur apparition à Vincennes Aujourd'hui, la Ville compte **18 km de voies en double sens et 6 km de pistes ou bandes cyclables**, et près des deux tiers de la commune sont aujourd'hui concernés par les zones 30 ou les pistes et bandes cyclables. Par ailleurs, huit stations Vélib' pour un total de 300 places ont été déployées à Vincennes.

©Brooklyn Studio

Des actions pour… construire durable et consommer moins d'énergie

- Pour accompagner **la rénovation énergétique des copropriétés**, MVE propose, à la demande de la Ville, des conseils gratuits aux particuliers, un guide ***Réussir sa rénovation en copropriété***, téléchargeable sur le site de la Ville, le partage des bonnes pratiques via des « conf' copro » programmées deux fois par an. Depuis 2011, 59 copropriétés, représentant 2675 logements, ont bénéficié d'un accompagnement par MVE dans le cadre d'un projet de rénovation.

- Des sessions de **sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie**, animées par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est parisien MVE, ont été organisées en 2017 à destination de 76 agents municipaux de 5 écoles et crèches ayant reçu le label de l'Éducation Nationale E3D (**Établissements en Démarche de Développement durable**). Ces sessions seront reconduites en 2019 auprès de 5 autres établissements scolaires de Vincennes.
Des initiatives ont été prises en matière de récupération des eaux de pluie, d'utilisation d'eaux grises (issues de réseaux de chauffage) pour le nettoyage des rues et d'économies d'eau d'arrosage.

- Adoptée en 2013 par la Ville, l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a pour objet de prévenir les risques de dégradations du bâti et de **promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti dans le respect du développement durable** et des règles qualitatives (aspect architectural, couleurs, matériaux…).

- La Ville construit ou réhabilite les équipements publics selon les normes adaptées : centre sportif Hector-Berlioz, Office du Tourisme, Maison des Solidarités, groupe scolaire Simone Veil, gymnase de l'Est… répondent aux exigences de la **Réglementation Thermique 2012**, qui a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments.

©Brooklyn Studio

Des actions pour… bien vivre en ville

©Hugo Lebrun

- Le plan **pluriannuel de rénovation de l'éclairage** public fait passer progressivement en LED moins consommatrices d'énergie l'ensemble des candélabres de la ville. À cette occasion, l'intensité lumineuse nocturne est revue pour **limiter la pollution lumineuse** ; une sensibilisation est menée auprès des commerçants concernant le décret relatif à la publicité extérieure imposant l'extinction des vitrines et enseignes lumineuses entre 1 h et 6 h du matin.

- Vincennes a anticipé l'obligation réglementaire en instaurant **50 % de produits bio dans les restaurants scolaires** dès la rentrée 2018. En outre, 60 % des matières premières y sont issues de circuits courts.

- Vincennes a obtenu en 2018 la 3e étoile du **label éco-propre**. Ce label récompense les collectivités qui s'engagent à améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics par des actions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable.

- En matière de **qualité de l'air intérieur, Vincennes** a été l'une des rares communes à respecter la réglementation avant son assouplissement. Des mesures ont été réalisées dès 2014 dans les crèches, écoles et accueils de loisirs maternels et en 2018 dans les écoles élémentaires et les bibliothèques. Les résultats, satisfaisants, sont consultables sur place et sur vincennes.fr. En 2020, ces campagnes concerneront les équipements sportifs et en 2023, l'ensemble des établissements recevant du public.

- Adopté en 2010 après avis favorable de la Commission départementale de la nature des sites et des paysages, le **Règlement local de publicité** poursuit une volonté affirmée de préservation de l'environnement et de la qualité du paysage urbain par un meilleur contrôle des enseignes, publicités et préenseignes.

- En 2011, la Ville a mis en place un **Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques** qui étudie toute nouvelle demande d'implantation d'antenne-relais, en présence des opérateurs de téléphonie mobile et des associations de santé environnementales locales, afin de contenir l'exposition aux ondes électromagnétiques. Une charte a été signée avec les opérateurs en décembre 2016.

- Dans le cadre de l'action de la Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air, la Ville s'est engagée, après concertation, à mettre en place sur son territoire au **1er juillet 2019 la Zone à Faible Émission**, avec le souci de favoriser la création d'une zone continue et en demandant que l'État accompagne les ménages.

Des actions pour… garantir la solidarité

- Une **épicerie sociale et solidaire** a ouvert au 54 rue Defrance en 2015. Objectif, donner un coup de pouce à des personnes en situation de précarité adressées par les services sociaux et leur permettre de faire leurs courses en ne payant que 10 à 20 % du prix habituel.
  La Ville participe par ailleurs de manière constante à la **Mission menée dans le Bois de Vincennes par Emmaüs** pour sortir du Bois les personnes qui y vivent.

- Pour lutter contre la précarité énergétique, le CCAS propose la remise de **chèques énergie** sur évaluation des assistants sociaux. D'un montant de 15 € et destinés à couvrir une facture de gaz et d'électricité, ils sont directement remis à l'opérateur par le bénéficiaire.

©Brooklyn Studio

La Ville poursuit ses engagements en matière de logements sociaux dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). En quinze ans, Vincennes, bien qu'entièrement construite, **a doublé le nombre de ses logements sociaux**.

Le **3e plan handicap** de la Ville, pour la période 2017-2021, prévoit des aménagements techniques, des moyens d'information et un accompagnement renforcé de la vie quotidienne des personnes concernées. Entre autres actions concrètes, l'accueil d'une résidence pour personnes présentant des troubles psychiques, ou l'organisation d'un Forum Emploi dédié.
La Ville met aussi en œuvre son **agenda de mise en accessibilité (ADAP)** de l'ensemble des bâtiments lui appartenant : 50 établissements recevant du public (ERP) ont été identifiés et les aménagements sont programmés de manière pluriannuelle.

Des actions pour… renforcer la démocratie locale

- Depuis 2011, la Ville finance des **projets associatifs** en faveur du développement durable à travers un appel à projets.

- Outre les Rencontres de Quartier initiées en 2005, la Ville propose un grand nombre **de temps d'échanges** permettant aux habitants de participer concrètement à la vie de leur quartier et de la ville : ateliers de quartier, rencontres avec les élus, **concertations** sur les projets d'aménagement. Au premier semestre 2017, près de 300 Vincennois se sont connectés à la **plateforme collaborative Ensemble Simplifions Innovons** afin de participer à l'avenir de Vincennes. 192 idées ont été formulées dont certaines sont déjà mises en œuvre comme l'ajout d'arceaux vélos, ou le permis de végétaliser.

©Anne-Charlotte Compan

- La **démarche de co-construction de l'Agenda 21** a permis d'impliquer les Vincennois et les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de chantiers écoresponsables ambitieux.

Des actions pour… sensibiliser chacun

- Le **défi «Familles à Énergie Positive»** invite depuis quatre éditions les familles à adopter des éco-gestes pour réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau, le tout, sur un mode ludique.

©Thierry-Guillaume

- Vincennes organise chaque année **une semaine ou une journée du développement durable** ; d'autres rendez-vous permettent régulièrement de partager les actions et bonnes idées en matière de développement durable : **Apidays** (fête des abeilles), **Fête de l'Energie, Semaine Européenne de Réduction des Déchets**. En 2018, la Ville a apporté son soutien logistique à un festival de courts métrages sur le développement durable, *La Nuit de la transition*.

- Des **ateliers pédagogiques** animés par les apiculteurs du rucher municipal sont menés régulièrement en milieu scolaire.

CE LIVRET A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES ET PAR LA MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE VINCENNES
2E SEMESTRE 2019
53, BIS RUE DE FONTENAY BP 123
94304 VINCENNES CEDEX
CRÉATION GRAPHIQUE **VILLE DE VINCENNES**
EXÉCUTION GRAPHIQUE **VILLE DE VINCENNES**
IMPRIMÉ PAR **IMPRIMERIE DE COMPIEGNE**

VINCENNES MA VILLE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE